4 CONSEILS pour bien trier ses déchets

angers loire métropole
communauté urbaine

Bien trier ses déchets, c'est s'assurer qu'ils pourront être recyclés.

En triant correctement vos déchets, vous garantissez leur recyclage ou leur élimination.

Par exemple, des vêtements mis dans le bac de tri ne pourront être réutilisés ou transformés. De la même façon, les composants d'une montre connectée ne seront pas recyclés si elle est jetée dans le bac de tri.

Outre le recyclage rendu impossible, les erreurs de tri génèrent un risque pour les agents et des pannes au centre de tri.

RECYCLABLES

Tous les emballages en plastique (pots, films et barquettes) vont au tri. Il suffit de bien les vider avant de les mettre dans le bac.

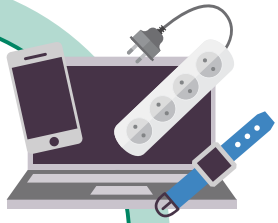

Les déchets électriques et électroniques (ce qui se branche ou fonctionne avec des piles) sont à retourner en magasin ou à la déchèterie.

Les vêtements, textiles, linge de maison sont à déposer, pour être réutilisés ou transformés en isolant,dans les bornes dédiées ou en déchèterie.

APiVET
Nos emplois sortent de vos placards !

NON RECYCLABLES

Les mouchoirs jetables, masques, essuie-tout, lingettes et cotons de soins sont à jeter avec les ordures ménagères.

Retrouvez les infos sur le tri

angersloiremetropole.fr/infotri

TRI ET +

L'APPLI QUI DIT COMMENT TRIER

SES DÉCHETS ET BIEN + ENCORE !

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER L'APPLI SUR :

Google Play

l'App Store

© Direction Déchets / Angers Loire Métropole - Graphisme : A4 éditions - Imprimerie Ville d'Angers / Angers Loire Métropole - 04 / 2022

INFO DÉCHETS 02 41 05 54 00